



Complémentaire Santé Solidaris *Personnes Malvoyantes* [des solutions] spécifiques



*Une solution adaptée
pour les enfants et les
adultes en situation
de handicap*



Personnes Malvoyantes

La complémentaire Santé

qui couvre l'ensemble des frais de santé courants

et

qui répond aux besoins spécifiques des personnes malvoyantes

Les +

- + Aucun questionnaire médical
- + Tiers Payant, pas d'avance de frais
- + Consultation en ligne des remboursements



DES PRESTATIONS ADAPTEES AU HANDICAP

- Jusqu'à 400 € par année d'adhésion de forfait optique,
- Un forfait pour des aides techniques inscrites à la LPPR* de 500 € par année d'adhésion (les loupes électroniques, les systèmes à vision télescopiques...).

UN SERVICE D'ASSISTANCE INDISPENSABLE

- **Garde d'enfant** de moins de 15 ans à domicile et **prise en charge du transport** des enfants à l'école en cas d'hospitalisation, ou d'immobilisation à domicile,
- **Gardiennage des animaux familiaux (ou du chien d'assistance),**
- **Aide à domicile** pendant la convalescence à domicile.

Disponible
24h/24
et 7j/7

UNE PROTECTION JURIDIQUE SPÉCIALISÉE

- Informations juridiques,
- Prise en charge des **frais de justice jusqu'à 16 000 € par an et par litige.**

*LPPR : Liste de Produits et Prestations Remboursables

Une complémentaire



Nicolas, 24 ans, Toulouse

« Je suis malvoyant depuis l'âge de 8 ans et, entre le tarif des complémentaires classiques et celui de mes lunettes, j'ai toujours eu du mal à trouver un compromis qui satisfasse mon budget. Avec la complémentaire santé Solidaris, j'ai trouvé un moyen de faire des économies sur ces deux postes de dépenses à la fois. »

DES GARANTIES SPÉCIFIQUES

Prestations en pourcentage de la base de remboursements de la Sécurité sociale sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire (Ro), dans la limite des frais réellement engagés.

3 niveaux de garanties au choix

	Confort	Super Confort	Excellence
HOSPITALISATION			
Frais de séjour	100 %	150 %	250 %
Honoraires (médecins et chirurgiens)	100 %	150 %	250 %
Hospitalisation à domicile	100 %	150 %	250 %
Forfait hospitalier	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière en médecine et en chirurgie	25 €/jour	30 €/jour	40 €/jour
Frais d'accompagnement d'une personne handicapée hospitalisée en médecine et en chirurgie	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour

santé pour les personnes Malvoyantes

Prestations en pourcentage de la base de remboursements de la Sécurité sociale sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire (Ro), dans la limite des frais réellement engagés.

	Confort	Super Confort	Excellence
<p>FRAIS MÉDICAUX</p> <p>Consultations et visites des généralistes, spécialistes & neuropsychiatres en parcours de soins⁽¹⁾</p> <p>Actes de spécialistes</p> <p>Forfait Ophtalmologie</p> <p>Radiologie</p> <p>Analyses médicales</p> <p>Auxiliaires médicaux (masseurs, kinesithérapeutes, infirmiers,...) pris en charge par le Ro</p> <p>Auxiliaires médicaux non pris en charge par le Ro :</p> <p>- Ergothérapie / psychomotricité non prises en charge par le Ro</p> <p>Autres (ostéopathes...)</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>50 €</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>300 €/an</p> <p>75 €/an</p>	<p>150 %</p> <p>150 %</p> <p>75 €</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>400 €/an</p> <p>100 €/an</p>	<p>200 %</p> <p>200 %</p> <p>100 €</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>500 €/an</p> <p>150 €/an</p>
<p>PHARMACIE</p> <p>Produits pharmaceutiques pris en charge par le Ro</p> <p>Pharmacie non prise en charge par le Ro sur prescription médicale et facture détaillée (ex : vaccins, aide au sevrage tabagique, produits d'hygiène bucco dentaire, ...)</p>	<p>100 %</p> <p>50 €/an</p>	<p>100 %</p> <p>75 €/an</p>	<p>100 %</p> <p>100 €/an</p>
<p>TRANSPORT</p> <p>Transport (ambulance, taxi,...) pris en charge par le Ro</p> <p>Transport (ambulance, taxi,...) non pris en charge par le Ro</p>	<p>100 %</p> <p>100 €/an</p>	<p>100 %</p> <p>125 €/an</p>	<p>100 %</p> <p>150 €/an</p>
<p>SPÉCIFICITÉ : OPTIQUE</p> <p>Plafond annuel limité à :</p> <p>Montures</p> <p>Verres</p>	<p>250 €/an</p> <p>100 %+50 €/an</p> <p>100 %+200 €/an</p>	<p>350 €/an</p> <p>100 %+100 €/an</p> <p>100 %+250 €/an</p>	<p>400 €/an</p> <p>100 %+100 €/an</p> <p>100 %+300 €/an</p>
<p>APPAREILLAGE</p> <p>Appareillage</p> <p>Forfait aides techniques inscrites à la LPPR⁽²⁾ (aide technique à la vision) + Basse vision</p> <p>Prothèses auditives</p>	<p>100 %</p> <p>300 €/an</p> <p>100 %+300 € /appareil</p>	<p>150 %</p> <p>400 €/an</p> <p>100 %+300 € /appareil</p>	<p>200 %</p> <p>500 €/an</p> <p>100 %+300 € /appareil</p>

	Confort	Super Confort	Excellence
<p>DENTAIRE</p> <p>Consultations, soins et radiographies dentaires</p> <p>Prothèses dentaires - Orthodontie prises en charge par le Ro</p> <p>Prothèses dentaires - Parodontologie - Orthodontie non prises en charge par le Ro</p> <p>Implants dentaires</p>	<p>100 %</p> <p>200 %</p> <p>150 €/an</p> <p>150 €/an</p>	<p>125 %</p> <p>250 %</p> <p>200 €/an</p> <p>175 €/an</p>	<p>150 %</p> <p>300 %</p> <p>250 €/an</p> <p>200 €/an</p>
<p>MATERNITÉ</p> <p>Honoraires, frais de séjour</p> <p>Forfait naissance ou adoption</p> <p>Chambre particulière en maternité</p>	<p>100 %</p> <p>100 €</p> <p>25 €/jour</p>	<p>150 %</p> <p>200 €</p> <p>30 €/jour</p>	<p>250 %</p> <p>300 €</p> <p>40 €/jour</p>
<p>CURES THERMALES</p> <p>Dépenses prises en charge par le Ro</p>	<p>100 %</p>	<p>100 % + 50 €</p>	<p>100 % + 100 €</p>
<p>ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUE</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>

(1) Votre contrat est responsable : vos garanties et niveaux de remboursement seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables". De même votre contrat ne prendra jamais en charge :

- la participation forfaitaire légale ou franchises médicales qui reste à la charge des assurés sociaux,
- la diminution du remboursement de la Sécurité sociale et les dépassements d'honoraires consécutifs au non respect du parcours de soins coordonné ou au refus par l'assuré social d'autoriser le professionnel de santé d'accéder à son dossier médical personnel (DMP).

Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

- Les forfaits et plafonds de garanties figurant dans ce tableau ne sont valables qu'une fois par bénéficiaire et par année d'adhésion en cours. Ils ne peuvent donc pas être reportés d'une année sur l'autre.

(2) LPPR : Liste des Produits et Prestations Remboursables.

APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



Santé, Prévoyance, Assurance de Prêt
particuliers et professionnels

Tél. **09 74 50 20 20**
(appel non surtaxé)

www.april.fr

[Notre engagement, votre satisfaction]



- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur www.april.fr

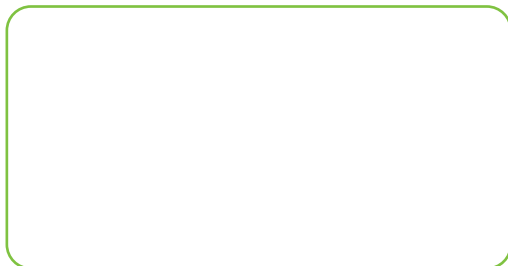
APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

APRIL GROUP propose des gammes de solutions complètes et diversifiées pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **3 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **3 500 collaborateurs et 70 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus
contactez votre assureur-conseil



APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,
Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr



S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et distribué par April Assurances, géré par Aglae Gestion et assuré par Axeria Prévoyance.